

DOSSIER DE PRESSE

11-12-13 mai 2016

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS POUR LA CORSE

 l'Europe
s'engage
en Corse

 IN CORSICA,
S'IMPEGNA
L'EUROPA
PER U NOSTRU
AVVENE

FEDER

FSE

FEAMP

FEADER

PROGRAMMES
EUROPÉENS
2014-2020
POUR LA
CORSE



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

FSE

Fonds Social Européen

FEAMP

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Table des matières

INTRODUCTION.....	4
Planning général	10
Notes	11
Visites de terrain.....	12
A. Départ de la Préfecture de Corse.....	13
B. L'association F.A.L.E.P.A.....	14
C. Pôle de formation de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud	16
D. Transport en Aiaccina	18
E. Corsica Sole	19
F. Fermes aquacoles de GLORIA MARIS.....	20
G. Eleveur d'ovins.....	22
Session plénière	23
Notes	24

INTRODUCTION

Le comité de suivi des Fonds européens des 11, 12 et 13 mai 2016 se réunit pour la première fois sous la coprésidence de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse et de M. Christophe MIRMAND, préfet de Corse et préfet de la Corse-du-Sud. Ceux-ci sont accompagnés de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des affaires européennes de la collectivité territoriale de Corse. Pour la Commission européenne, M. Pierre-Emmanuel LECLERC, rapporteur régional de la DG REGIO, M. Mario GERHARTL, rapporteur régional de la DG EMPLOI, Mmes Elvira BAKKER et Belen DISDIER RICO, pour la DG AGRI, constituent la délégation européenne.

Un Comité de suivi unique pour l'ensemble des quatre fonds européens pilotés en Corse garantit leur complémentarité et la cohérence de l'intervention régionale.

Le comité de suivi régional des programmes européens est ainsi commun aux Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) mis en oeuvre en Corse pour la période 2014-2020, soit :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER)
- le Fonds social européen (FSE)
- le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le comité de suivi a pour rôle de s'assurer du bon déroulement de l'exécution et du financement des programmes européens. C'est donc l'occasion de visites sur sites, de réunions techniques, et de discussions sur la gestion des programmes européens. Afin de garantir la complémentarité et la cohérence d'intervention des Fonds européens en région, ce comité de suivi couvre l'ensemble des programmes pour la Corse. Instance partenariale stratégique, le comité de suivi joue un rôle essentiel dans la vie d'un programme européen en s'assurant de l'efficacité et de la qualité de sa mise en oeuvre.

Le comité de suivi des Fonds européens permet de :

- **présenter, aux principales parties prenantes des programmes européens, l'ensemble des interventions des différents Fonds mis en oeuvre au niveau régional ainsi que les travaux de suivi propres à chaque Fonds,**
- **débattre de la complémentarité entre les Fonds pour adapter, le cas échéant, les programmes validés par la Commission européenne,**
- **mettre en lumière les approches innovantes, notamment en matière de partenariat et de mise en oeuvre et faire émerger les bonnes pratiques,**
- **promouvoir les actions conduites au titre du plan de communication régional.**

La programmation européenne 2014-2020 pour la Corse s'articule autour des schémas régionaux de tous les secteurs (aménagement du territoire, environnement, nouvelles technologies, etc.). Les nouveaux programmes opérationnels européens 2014-2020 pour la Corse viennent renforcer les efforts déjà entrepris par les autorités locales au service du développement insulaire et permettent le maintien et la création d'emplois, la transition énergétique, et favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, l'Union européenne (UE) met en œuvre une politique en faveur du développement régional. Cette stratégie a pour objectif de stimuler la croissance économique et l'emploi. L'UE mobilise les FESI pour contribuer au développement des régions.

Pour la période 2014-2020, ces Fonds se traduisent en programmes :

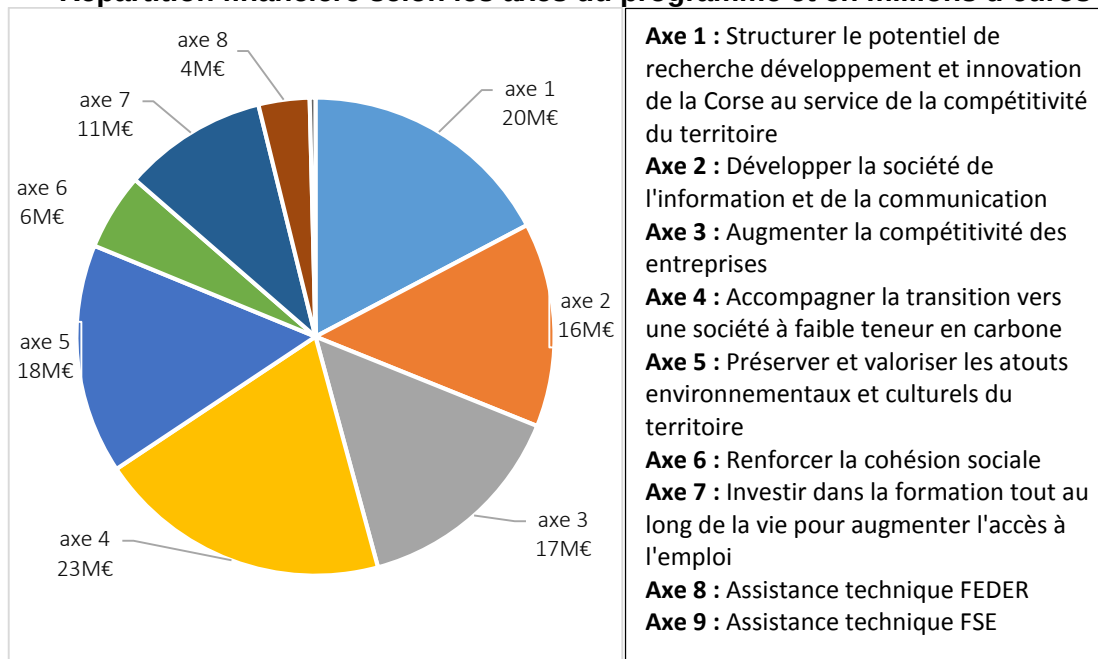
- le programme opérationnel FEDER-FSE,
- le programme opérationnel national FSE,
- le programme de développement rural de la Corse - FEADER
- le programme opérationnel national FEAMP.

LE PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020

Territoire insulaire, la Corse fait face à des problématiques contrastées et multiples dues principalement à son insularité.

Sept axes composent le programme FEDER-FSE 2014-2020 : six axes FEDER et un axe FSE. Chacun de ces axes est ouvert à un large panel de bénéficiaires potentiels et présente l'opportunité de soutenir un grand éventail de projets. La validation du programme témoigne de la confiance accordée par l'Union européenne à la Corse. La CTC assure la gestion du programme, en sa qualité d'autorité de gestion.

Répartition financière selon les axes du programme et en millions d'euros



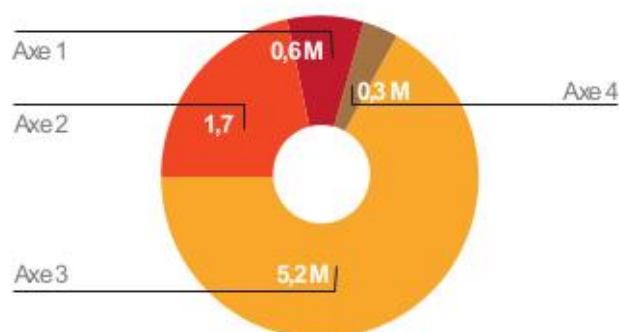
Le programme couvre un grand nombre de thématiques qui constituent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux prioritaires de la Corse, à savoir : la recherche-développement et l'innovation, la compétitivité des PME et leur ouverture sur les marchés extérieurs, la transition numérique de la Corse vers le Très Haut Débit, la transition énergétique, la prévention des risques majeurs et la valorisation du patrimoine, la cohésion sociale avec la nouvelle politique de ville et l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emplois.

Le programme opérationnel dispose d'une enveloppe FEDER-FSE de près de 116 millions d'euros.

Le PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL (PON) FSE – VOLET CORSE

Il favorise l'emploi en finançant des actions de formation, d'insertion et de lutte contre les discriminations. Sous l'autorité du préfet de Corse, la DIRECCTE est autorité de gestion déléguée du PON FSE-Volet Corse.

Répartition financière selon les axes prioritaires, en MILLIONS d'€



LES AXES

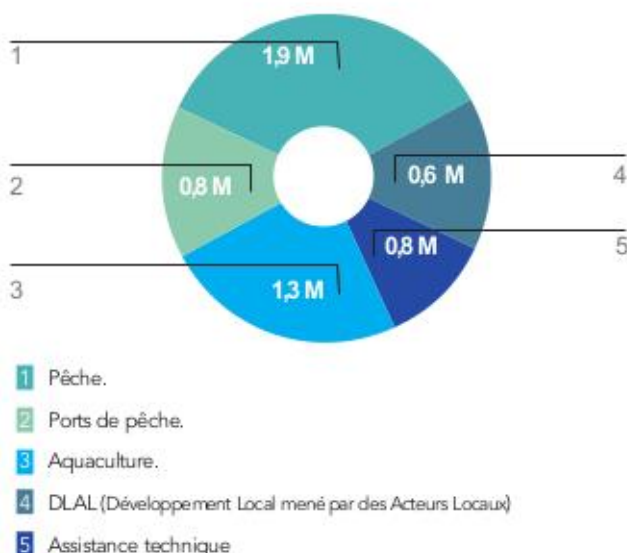
- 1 Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat
- 2 Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnels
- 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
- 4 Assistance technique

Le programme dispose d'une enveloppe FSE de 8,2 millions d'euros.

Le PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL (PON) FEAMP – VOLET CORSE

Consacré aux affaires maritimes et à la pêche, il soutient la Politique Commune de la Pêche pour la conservation des ressources biologiques de la mer, la gestion des pêcheries et des flottes qui exploitent ces ressources, l'aquaculture, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. L'Office de l'Environnement de la Corse est organisme intermédiaire du PON FEAMP-Volet Corse dont l'autorité de gestion nationale est la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Répartition financière thématique, en MILLIONS d'€

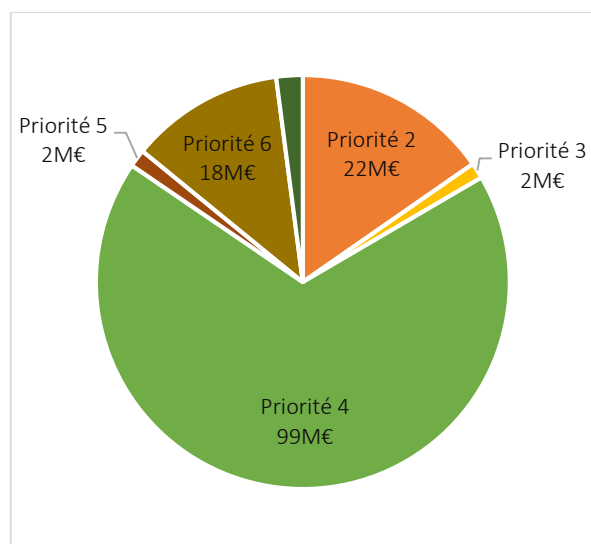


Le programme dispose d'une enveloppe FEAMP de plus 5,4 millions d'euros.

Le PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE (PDRC) - FEADER

En Corse, il se traduit par le Programme de Développement rural de la Corse (PDRC). Il soutient les activités agricoles et rurales dans une logique orientée vers la qualité, la protection, l'innovation et la modernisation. La collectivité territoriale de Corse est autorité de gestion du PDRC-FEADER.

Répartition financière selon les priorités du programme et en millions d'euros



Priorité 2 : Viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts
Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation
Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie
Priorité 5 : Promouvoir l'efficacité des ressources
Priorité 6 : Développement économique, inclusion sociale
Hors priorités

Le programme dispose d'une enveloppe de plus 145 millions d'euros.

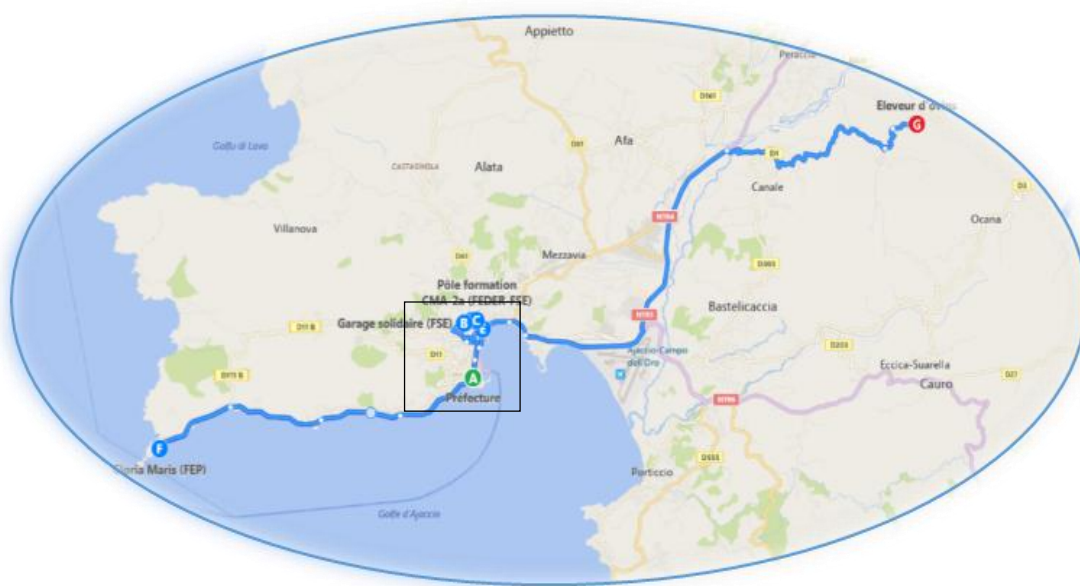
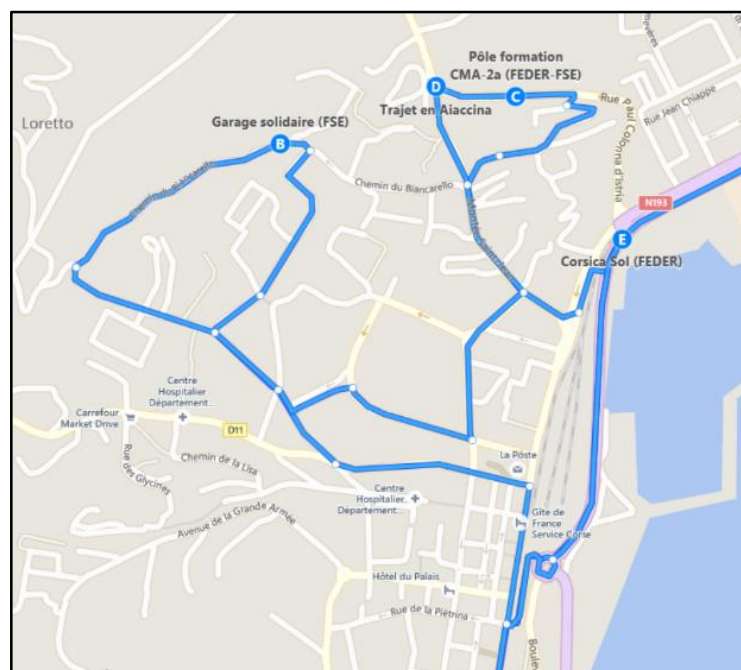
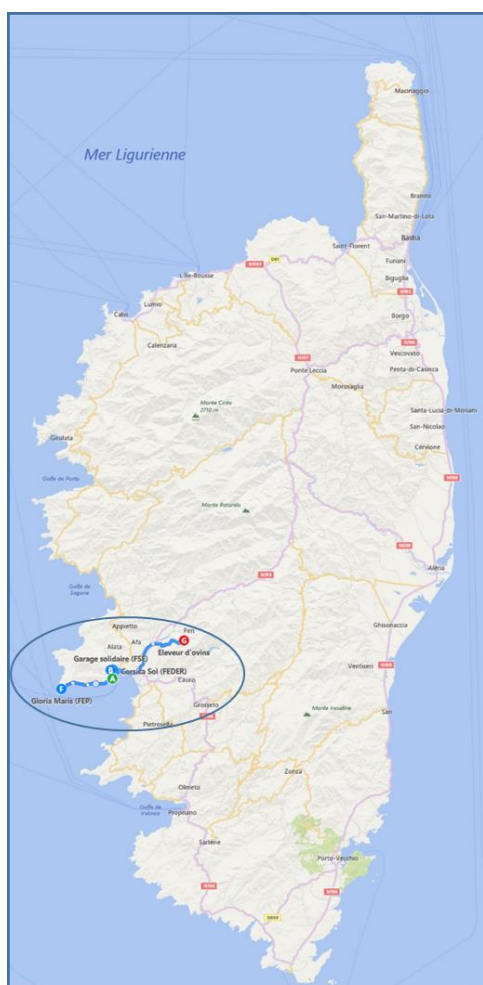
Planning général

mercredi 11 mai 2016		jeudi 12 mai 2016			vendredi 13 mai 2016	
VISITES DE TERRAIN EN CORSE-DU-SUD		REUNIONS TECHNIQUES (AJACCIO)			SESSION PLENIERE (AJACCIO)	
07h45	Départ de la préfecture 2A				9h00 - 12h30	Comité de suivi - session plénière (salle des délibérations de la CTC)
8h00 - 8h45	Garage solidaire de la FALEPA (PON FSE) - chemin de Biancarello	9h00 - 12h15	réunion technique PDRC FEADER 2007-2013 & 2014-2020 (CTC salle 2)	10h00-12h00 : réunion technique CTE (coopération territoriale européenne) (CTC salle 4)		
	09h00 - 10h30					
10h30 - 11h00	trajet en Aiaccina					
11h00 - 13h00	Arrivée en Aiaccina - Inauguration du site "Corsica Sol" (FEDER) - parking Amirauté				11h00 - 12h15	réunion technique PON FSE 07-13 & 14-20 (CTC salle 3)
	13h00 - 14h00	<i>Pause déjeuner</i>	13h00 - 14h00	<i>Pause déjeuner</i>	13h00	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 - 15h45	Fermes aquacoles Gloria Maris route des Sanguinaires (PON FEP)	14h15 - 17h15	réunion technique PO FEDER 2007- 2013 et PO FEDER FSE 2014-2020 (CTC salle 2)		14h30- 16h00	Réunion ITI salle 2
16h45 - 18h30	Eleveur ovin à Cuttoli (PDRC FEADER)					
19h30	arrivée Ajaccio- ville				départ de la délégation	

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Visites de terrain



A. Départ de la Préfecture de Corse

*Mercredi 11 mai
7h45*

Le départ est fixé à 7h45 à la Préfecture de Corse :

*Palais Lantivy
4, cours Napoléon
20 000 Ajaccio*

Le transport est assuré par des véhicules de service.



La F.A.L.E.P.A. (Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome) est une association qui s'investit dans l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficulté (RSA, ASS, AAH, API, DE non imposable, jeunes, ...).

Deux grandes activités sont soutenues par le Fonds Social Européen : le garage solidaire et le permis de conduire solidaire.

1. Le Garage solidaire

La F.A.L.E.P.A. offre un service de mise à disposition de véhicules (4 voitures et 32 scooters) et un service de réparation des véhicules personnels pour ses adhérents afin de leur assurer une mobilité professionnelle :

- Entretien et réparation du parc de véhicules de la F.A.L.E.P.A. ;
- Réparation mécanique des véhicules des adhérents.

A titre d'exemple, 55 prestations de réparation ont été réalisées en 2015 (54 voitures et 1 scooter). 38 % des opérations de réparation ont été effectuées pour des femmes.

En parallèle, une formation à l'utilisation des matériels spécifiques à la réparation de véhicules est dispensée aux salariés de l'association.



Le matériel du garage est varié : équilibreuse et démonte pneus, pont élévateur de 3 tonnes, compresseur, pont élévateur spécial scooter, fontaine de nettoyage écologique, chandelle haute et outillage à main.

Chaque année, le FSE soutient le garage solidaire.

2. L'auto-école sociale

Le territoire du Grand Ajaccio supporte en matière de transports publics un maillage peu dense en dehors de l'agglomération et des horaires de fonctionnement souvent mal adaptés aux métiers en horaires décalés et aux emplois saisonniers, secteurs porteurs d'emplois. Les usagers habituels de ces transports se retrouvent donc en difficulté particulièrement pour les déplacements domicile/travail.

Une autre problématique émergente à la mobilité tient au fait qu'aujourd'hui 1 conducteur sur 5 conduit sans permis. De plus, les publics en difficulté, fragilisés par des situations sociales et familiales précaires, échouent souvent à l'examen du permis de conduire faute d'une pédagogie adaptée et de prérequis.



L'objectif du projet est un **accompagnement vers l'obtention du permis de conduire** comme support à l'insertion des personnes en difficulté réellement engagées dans un parcours d'insertion. Cet apprentissage sera effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de conduite et de code ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

En 2016, l'école de conduite sociale associative présentera 25 candidats au permis.

Le total éligible du projet est de 99 499,25€ dont 71 499,25€ de FSE.

C. Pôle de formation de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud

*Mercredi 11 mai
9h00 – 10h30*

Le FEDER a financé une double opération : la réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre de la création du Pôle de formation, et la mise en place d'équipement démonstrateurs innovants utilisant des énergies renouvelables.

1. Création du Pôle méditerranéen de formation aux énergies renouvelables



La Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse-du-Sud a voulu créer un Pôle de formation et d'hébergement exemplaire aussi bien au niveau de la performance énergétique des locaux qu'au niveau des formations dispensées.

Le bâtiment, construit en pierres à la fin des années 1960 à destination de fromagerie, fait l'objet d'une réhabilitation de l'existant suivie d'une surélévation de 3 niveaux supplémentaires. Ce projet avait été déposé dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiments démonstrateurs » de 2010 et fera l'objet d'une certification Haute Qualité environnementale.

Dans le cadre du FEDER, la CTC a ainsi financé la **rénovation énergétique** du RDC et du 1^{er} étage uniquement avec la mise en place d'équipements de chauffage des ateliers qui n'étaient pas chauffés. Cette rénovation énergétique a permis une baisse de la consommation réglementaire de plus de 80 % (niveau BBC rénovation). Pour permettre au bâtiment d'atteindre cette performance énergétique, les travaux suivants ont été réalisés :

- Isolation des murs (isolation extérieure, matériaux respirants)
- Isolation des ouvrants (menuiseries extérieures)
- Mise en place d'un système de chauffage performant (chaudière bois avec radiateurs et radiants performants)
- Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)
- Rénovation de l'éclairage

Le bâtiment de 1 400m² accueillera trois éléments distincts mais fonctionnant en synergie : un centre de formation dédié aux énergies renouvelables ; un complexe d'hébergement des jeunes en cours de formation et regroupant 4 unités de vies pour 8 personnes ; et un ensemble de 44 logements meublés de type 1 destinés aux apprentis.

Le bâtiment lui-même et ses installations techniques sont conçus comme un outil pédagogique.

2. Mise en place d'équipements démonstrateurs

Le système de climatisation du bâtiment est un système issu d'énergies 100% renouvelables hybride solaire thermique / solaire photovoltaïque.

La partie extension destinée aux logements, les systèmes innovants démonstrateurs utilisant des énergies renouvelables ont été financés par la CTC via le FEDER : climatisation solaire thermique (absorption), climatisation électrique (compresseur) alimentée par des modules photovoltaïques et une mini-éolienne.

L'extension sur 3 niveaux supplémentaires et destinée à l'hébergement des apprentis aura un niveau de performance énergétique Effinergie + (Règlement thermique RT 2012 -20 %) et comprendra des équipements démonstrateurs.

Pour assurer le confort d'été dans les locaux et en particulier les effets thermiques d'une part dus à la fréquentation (salles de réunion dans un bâtiment résidentiel) et d'autre part relatifs aux épisodes de canicule, le maître d'ouvrage a choisi de recourir à des systèmes innovants démonstrateurs qui n'impactent pas la performance énergétique du bâtiment (RT 2012 -20 %) et qui seront une vitrine de solutions offertes pour rafraîchir-climatiser des locaux avec un impact environnemental minimisé et de plus sans augmentation de la consommation électrique estivale.

Les équipements démonstrateurs innovants suivants sont financés :

- Mini éolienne avec auto-consommation et/ou stockage
- Climatisation solaire pour la moitié de la surface d'hébergement
- Climatisation à compression classique couplée à une production d'électricité photovoltaïque en auto-consommation et/ou stockage pour l'autre moitié de la surface. L'innovation résulte de la combinaison des deux systèmes.
- Gestion Technique Centralisée – Gestion Technique du Bâtiment (GTC-GTB).

La climatisation thermique solaire couplée à une climatisation photovoltaïque est la seule réalisation connue en Corse à ce jour. Elle apparaît innovante de par son couplage. Le GTC/GTB gère l'ensemble du système électrique. Il est donc nécessaire au fonctionnement de la climatisation solaire.

Ce système de climatisation hybride (à plusieurs «étages») est un démonstrateur.



Le total éligible du projet est de 1 075 128 euros dont 860 102,40 euros de FEDER.

L'acquisition de navettes électriques par la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) a pour objectif le développement de modes durables de transport collectif par le déploiement de matériels roulants électriques utilisant les énergies renouvelables.

Grâce au FEDER, la CAPA a fait l'acquisition de 4 navettes électriques de 5 places passagers.

Un des quatre véhicules est spécifiquement équipé pour l'accueil d'une personne à mobilité réduite (unité à fauteuil roulant) ; pour cette navette, le nombre de passagers est ainsi réduit à 3.

Le faible dimensionnement des Aiaccina, l'absence de nuisance sonore et d'émission de gaz d'échappement sont autant de critères déterminants pour une circulation en centre-ville.



Avec un passage toutes les 10 minutes environ, les navettes circulent de 7h45 à 19h45 du lundi au samedi, sauf jours fériés sur les circuits suivants :

- Place Foch / Grandval / Casone
- Bd Albert 1er / Bd Mme Mère / Casone
- Gare CFC / Place Foch / Citadelle / Rue Fesch.

Ce service gratuit est complémentaire de l'offre de transports en commun. En effet, les Aiaccina proposent un service d'arrêt à la demande sur un parcours prédéfini et non entièrement couvert par le dispositif existant. Particulièrement adapté aux déplacements des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, parents avec enfants, handicapés, etc.), ce service dessert de nombreux commerces et services publics de l'hyper centre-ville (écoles, bibliothèque, Mairie, office de tourisme, musées, gares ferroviaire et routière, carrefours de transports en commun, etc.), empruntant même les zones piétonnes.

Le total éligible du projet est de 678 085,52 euros dont 302 145 euros de FEDER.

Afin d'inscrire pleinement ce service dans une démarche de développement durable, la CAPA a contractualisé avec l'entreprise Corsica Sole afin d'assurer la recharge électrique des navettes via un système proposant une énergie électrique issue du solaire.

Un projet innovant pour la mobilité électrique qui consiste en la création d'un Parasol doté d'une couverture photovoltaïque.

Les 88 panneaux photovoltaïques, recouvrant 150m² de toiture, génèrent l'électricité qui alimente le Parasol DRIVECO : cela représente une puissance de 29 kWc et un total de 72kW qui sert à recharger les véhicules branchés.

Tous types de véhicules électriques ou hybrides peuvent se recharger en toute simplicité.

Différents types de recharges :

- Rapide : 150km d'autonomie en 25 minutes de recharge
- Accélérée : 150km d'autonomie en 1 heure de recharge
- Normale : 150km d'autonomie en 6 heures de recharge.

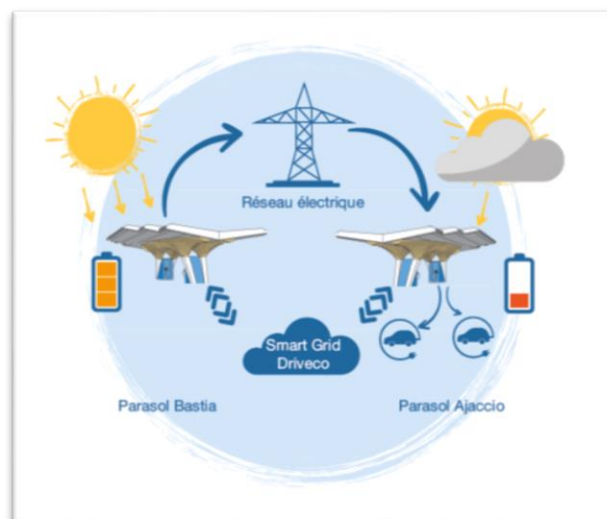


1. Les rayons sont captés par les panneaux photovoltaïques. Le Parasol produit sa propre électricité. Le ratio de couverture solaire maximise le taux de recharge à l'énergie solaire pour les véhicules.

2. Le Parasol DRIVECO recharge tous types de véhicules électriques de jour comme de nuit.

3. L'électricité est stockée dans la Batterie du Parasol DRIVECO.

4. Le surplus est injecté dans le réseau électrique.



Les Parasols DRIVECO peuvent à chaque instant s'adapter à la demande des utilisateurs : par exemple, le Parasol de Bastia se décharge pour fournir en énergie solaire celui d'Ajaccio. Le ratio de couverture solaire est ainsi assuré. Grâce au Smart Grid DRIVECO, les Parasols fonctionnent en réseau autonome: les flux d'énergie se font sans perturbation du réseau électrique.

Le coût total est de 2 326 799 euros dont 963 177 euros de FEDER.

F. Fermes aquacoles de GLORIA MARIS

*Mercredi 11 mai
14h30 – 15h45*



Deuxième ferme aquacole de France et leader de la filière dans le créneau « haut de gamme », l'entreprise Gloria Maris s'est engagée dès sa création dans une démarche d'excellence.

Implantés notamment dans les golfes d'Ajaccio (Sanguinaires) et du Valinco (Campomoro), ses parcs d'élevage marin jouissent d'une parfaite exposition aux courants les plus denses, d'une oxygénation optimale due à la profondeur des sites et d'une température des eaux propice aux espèces, en toutes saisons.

Les membres du groupe Gloria Maris :

- Acquadea (Corse)
- France Turbot (Bretagne)
- Ecloserie marine de Gravelines (Nord)
- Palma d'Oro (Sardaigne).

Dates clefs :

1992 : Création de Gloria Maris en Corse

2012 : Rachat de Palma d'Oro, Sardaigne

2012 : Fumet de l'Atlas, Maroc

2013 : Rachat d'Aquanord et EMG

2015 : France Turbot, reprise des sites de grossissement et de l'écloserie, activité Turbot

2015 : Constitution de Gloria Maris Groupe



LOCALISATION : 2 sites de production : Ajaccio, îles Sanguinaires : site Natura 2000. Campomoro, Golfe du Valinco

DATE DE CRÉATION : 1992

TYPE DE PRODUCTION : Pleine mer

ESPÈCES : Bar bio, daurade bio sur le site de Campomoro, maigre Label Rouge, bar et daurade sur le site des Sanguinaires, Ajaccio.

PRODUCTION ANNUELLE : Plus de 1000 t

NOMBRE DE SALARIÉS : 38

ACQUADEA, leader de l'aquaculture en Corse exporte 90% de sa production en France, en Europe et en Asie.

Grâce au FEP, et afin de sécuriser les structures d'élevage en mer, d'aménager des sites de stockage à terre, afin de faciliter leurs usages et diminuer la pénibilité du travail et les contraintes logistiques, Gloria Maris a pu procéder pour son site corse à la remotorisation de la barge de servitude et à l'achat du navire d'intervention pour diminuer l'impact sonore et environnemental. Egalement, une machine à glace et une machine d'abattage, nécessaires pour améliorer la qualité de conservation des produits et le rendement de la chaîne de conditionnement, ont pu être installées.



Le total éligible du projet est de 244 646,65 euros dont 48 929,33 euros de FEP.

G. Eleveur d'ovins

*Mercredi 11 mai
16h45 – 18h30*

Les éléments concernant ce projet seront communiqués pendant la visite sur place.

Salle des délibérations de la Collectivité Territoriale de Corse

- **9h00 : Accueil conjoint Président CE CTC/Préfet de Corse**
- **9h30 :** Approbation du relevé de conclusions CNS du 16 octobre 2015
- **9h35 : Bref Bilan des programmes UE 2007-2013 et travaux de clôture :**
 - PDRC FEADER
 - PO FEDER
 - ❖ *Pour adoption :*
 - Annexe ingénierie financière du Rapport annuel d'exécution 2015 – FEDER 2007-2013
 - PON FSE – volet Corse
 - PON FEP – volet Corse
 - PO Italie-France Maritime
- **10h35 : État d'avancement des programmes UE 2014-2020 :**
 - PDRC FEADER
 - PO FEDER-FSE
 - PON FSE
 - PON FEAMP
 - PO Italie-France Maritime
- **11h35 :**
 - ❖ *Pour adoption :*
 - Plan d'évaluation PO FEDER-FSE 2014-2020
 - Rapport annuel de mise en œuvre 2015 - FEDER-FSE 2014-2020
 - ❖ *Pour information :*
 - Instruments financiers du FEDER 2014-2020
 - Mise en œuvre de la Stratégie de spécialisation intelligente (3S)
 - DSGC PO FEDER-FSE 2014-2020
- **12h15 :** Interventions de la salle (éventuellement)
- **12h25 :** Conclusions CTC/ETAT
- **12h30 :** point presse (salle 2 – CTC)

Notes

[illegible]



Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Affaires Européennes
et Internationales

22, cours Grandval
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 64 64

www.corse.eu